

ASSEMBLÉE DU 2017-11-20

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 20 novembre 2017, à 19h30, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Madame la mairesse, Francine Fortin, Mesdames les conseillères; Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin, Messieurs les conseillers; Marc Gaudreau, Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

RÉSOLUTION NO 2017-11-160 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-11-161 Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017.

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par le conseiller Maurice Richard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 2 octobre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

PAROLE AU PUBLIC,

M. André Sicard demande un suivi sur les dossiers de refoulements d'égouts sur la rue L'Heureux. M. Sicard se réfère au directeur général.

M. Grondin félicite le nouveau conseil pour leur élection, il demande s'il y a des projets de continuer les travaux d'asphaltage sur la rue Moncion.

ASSEMBLÉE DU 2017-11-20

Madame Thériault félicite le nouveau conseil et voulait les rencontrer.

RÉSOLUTION NO 2017-11-162 Pour octroyer un contrat à la firme "Les Services EXP" concernant l'émissaire King.

CONSIDÉRANT QU' une étude géotechnique doit être réalisée dans le secteur de la rue King afin d'y construire un bassin de rétention d'un volume approximatif de 10 000 mètres cubes permettant la gestion des eaux pluviales en provenance de l'émissaire King;

CONSIDÉRANT QUE cette étude doit être faite par des professionnels et devront déterminer la nature et certaines propriétés des sols en place ainsi que de formuler les recommandations d'ordre géotechnique nécessaires à la conception d'un bassin de rétention;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a préparé un appel d'offres de services et les résultats des 4 offres reçus se lisent comme suit:

Les Services EXP: 15 800.00 \$
Englobe Corp: 21 450.00 \$
SNC Lavalin: 33 835.85 \$
WSP Canada Inc.: 26 981.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat à la firme "Les Services EXP" au montant de 15 800.00 \$ avant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer le contrat de services professionnels à la firme "Les Services EXP" au montant de 15 800.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-11-163 Pour entériner la signature du protocole d'entente dans le cadre du "Programme d'infrastructures Québec-Municipalités", addenda 3.

ASSEMBLÉE DU 2017-11-20

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé une aide financière concernant ce programme en juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU' un addenda no 3 est apporté pour modifier l'annexe "B" du dossier numéro 557347 - Aménagement d'un circuit urbain pour les aînés;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser la mairesse, madame Francine Fortin à signer le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'addenda no 3 modifiant l'annexe "B", aménagement d'un circuit urbain pour les aînés, du "Programme d'infrastructures Québec-Municipalités"

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-11-164 Pour payer les comptes payables du mois d'octobre 2017.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois d'octobre 2017 s'élève à 619 594,54 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 619 594,54 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-11-165 Nominations des membres du conseil aux comités et organismes.

ASSEMBLÉE DU 2017-11-20

- CONSIDÉRANT QU' il y a plusieurs comités municipaux au sein de la Ville de Maniwaki auxquels siègent des membres du conseil;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki est représentée au sein de conseils d'administration de divers organismes;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siègeront aux comités municipaux et qui représenteront la Ville de Maniwaki aux divers conseils d'administration;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été consultés afin de connaître leur intérêt face à ces comités municipaux et conseils d'administration;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver les nominations des membres du conseil aux comités municipaux et aux conseils d'administration des organismes apparaissant sur la liste annexée aux présentes;

QUE

cette liste fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-11-166 Pour demander à Hydro-Québec d'installer une lumière de rue en face du 241 et 243 rue Champagne.

- CONSIDÉRANT QUE cette section de rue a besoin d'éclairage à proximité du 241 et 243 rue Champagne;
- CONSIDÉRANT QU' une demande doit être adressée à Hydro-Québec pour l'installation de cette lumière de rue;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à présenter la demande d'installation d'une lumière de rue en face du 241 et 243 rue Champagne;

ASSEMBLÉE DU 2017-11-20

QUE

copie de cette résolution soit transmise à Hydro-Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-11-167 Pour demander à Hydro-Québec d'installer une lumière de rue en face du 286 rue Grimes.

CONSIDÉRANT QUE cette section de rue a besoin d'éclairage à proximité du 286 rue Grimes;

CONSIDÉRANT QU' une demande doit être adressée à Hydro-Québec pour l'installation de cette lumière de rue;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à présenter la demande d'installation d'une lumière de rue en face du 286 rue Grimes, sur le poteau X0S4F;

QUE

copie de cette résolution soit transmise à Hydro-Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-11-168 Pour remplacer la résolution n° 2012-09-141 concernant les signatures sur les effets bancaires.

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

la résolution portant le numéro 2012-09-141 est remplacée par celle-ci;

QUE

la mairesse, Francine Fortin, et la trésorière, Dinah Ménard, sont les représentantes de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse populaire de la Haute-Gatineau;

QUE

ASSEMBLÉE DU 2017-11-20

ces représentants exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville:

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- faire, signer et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et garanties, si un tel règlement existe;
- signer tout document ou convention utiles pour la bonne marche des opérations de la Ville;

QU'

afin de pouvoir lier la Ville, les représentants exercent leurs pouvoirs de la façon suivante: sous la signature de la trésorière, étant entendu que la signature de la mairesse doit toujours paraître;

QUE

la Ville adopte l'usage d'un timbre de signature pour la mairesse, de plus, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et soit liée par celle-ci tout comme si la signature était écrite;

QUE

le greffier, M^e John David McFaul, est autorisé à signer sur tous les effets bancaires en l'absence ou l'incapacité d'agir de la trésorière;

QUE

le directeur général, Daniel Mayrand, est autorisé à signer sur les effets bancaires en l'absence ou l'incapacité d'agir de la trésorière et le greffier;

QUE

les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les dirigeants ou officiers peuvent autrement détenir;

QUE

cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou abrogation soit reçu à la caisse.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2017-11-20

RÉSOLUTION NO 2017-11-169 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h50.

ADOPTÉE

Francine Fortin, mairesse

M^e John-David McFaul, greffier